

Si, d'ici trois ans, l'on n'arrête pas l'écoulement de phosphore dans le Lac Érié, il se produira, selon le rapport, une régénération spontanée de la pollution par suite du phosphore contenu dans la boue du fond.

Même si le rapport utilise continuellement le mot «phosphore», les enquêteurs ont établi clairement qu'il fallait, dans une large mesure, entendre par là des composés phosphorés tels que les phosphates, lesquels sont issus du mélange du phosphore et de l'oxygène.

De tels mélanges se forment dans les égouts municipaux—où ils ont, pour une large part, leur origine dans les produits détersifs que les ménagères laissent s'écouler par l'évier—ainsi que dans les engrais chimiques et dans certaines méthodes de traitement industriel.

Au bout de quatre années d'études, les experts qui ont rédigé le rapport en sont venus à la conclusion que le phosphore constitue le principal facteur de la pollution dans la partie sud des Grands lacs où le chiffre de la population a centuplé au cours des 150 dernières années.

Le phosphore—dont 44,000 tonnes sont déversées chaque année—représente une végétation nourricière des algues qui recouvrent rapidement les lagunes et les plages. Plus cette végétation se développe, moins il y a d'oxygène pour les poissons et les processus biologiques nécessaires à la neutralisation des autres déchets.

La suite du rapport met l'accent sur ce qui suit:

Ce qui est plus grave, selon un des chercheurs, c'est que le même processus se déroule dans tous les lacs du Canada. Avant la fin du siècle, le même point-limite pourrait bien être atteint dans le lac Supérieur ou le lac Huron.

Comment neutraliser le phosphore?

En en supprimant la source, selon le rapport.

Environ 67 p. 100 de tout le phosphore déversé dans ces deux lacs provient des égouts municipaux et 8 p. 100 des déchets industriels. Dans le premier cas, le phosphore, dans une proportion allant de 50 à 70 p. 100, provient directement des phosphates contenus dans les détersifs.

Le rapport recommande donc la réduction immédiate aux plus bas niveaux utiles de la teneur en phosphore des détersifs et la suppression totale des composés phosphorés avant 1972.

Dans quelle mesure est-il possible de donner suite à cette recommandation?

Les phosphates représentent environ 30 p. 100 du contenu d'une boîte de détersif.

● (12.40 p.m.)

Un fabricant américain a déjà lancé sur le marché une marque qui comporte 25 p. 100 moins de détersif que les autres produits, et les ventes vont bien, selon un chercheur.

L'article finit en ces termes:

Si les fabricants de détersifs remplacent leurs produits nocifs d'ici 1972, ce geste vaudra probablement aux contribuables canadiens une économie de 5 millions de dollars par année en frais de traitement des eaux usées seulement.

Voilà qui montre que notre problème vient des phosphates, dont la principale source provient des détersifs qu'utilisent les maîtresses de maison.

Je devrais signaler à la Chambre qu'encore récemment, l'un des chercheurs de l'Univer-

sité de Toronto a découvert un détersif sans phosphate. J'aimerais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) demande à cet expert de comparaître devant le comité afin de nous faire bénéficier de sa découverte. S'il ne l'a pas déjà fait, je demande au ministre d'entrer en rapport avec ce professeur de façon à s'assurer sa collaboration et peut-être celle de la Polymer Corporation of Canada en vue de produire ce détersif sans phosphate, étant donné que la plupart du phosphate utilisé dans les détersifs provient de l'ERCO, l'Electrical Reduction Company. Encore cette semaine, elle a dû payer une amende de \$40,000 pour avoir enfreint la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il est de notre devoir dans l'intérêt public, si un professeur a découvert un détersif sans phosphate, d'avoir recours à une société de la Couronne comme la Polymer Corporation, qui aurait tous les moyens voulus pour produire ce détersif.

M. l'Orateur: Je dois interrompre le député pour lui rappeler que son temps de parole est écoulé. Il pourra poursuivre moyennant consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Poursuivez.

M. Gilbert: J'en ai encore au plus pour cinq minutes.

Je le répète, je voudrais voir le ministre prendre immédiatement les mesures qui s'imposent à la suite de la découverte du professeur de l'Université de Toronto et s'assurer aussi si la Polymer Corporation, qui, sauf erreur, veut se lancer dans la fabrication de nouveaux produits, ne pourrait pas mettre celui-ci au point.

Je pourrais discourir indéfiniment sur la pollution de l'air, mais j'aimerais préciser auparavant que nous avons aussi le problème de la pollution du lac Ontario par le pétrole. L'autre jour, la Commission ontarienne des ressources en eau a accusé la Gulf Company of Canada de polluer le lac Ontario. Ce problème a également fait l'objet d'un examen très minutieux de la part de la Commission mixte internationale, et selon le *Globe and Mail* du 3 décembre 1969, il y aurait conflit, au dire de la Commission, entre les fonctionnaires ontariens et les fonctionnaires fédéraux quant aux effets possibles du pétrole déversé dans le lac Ontario.

Je vais vous lire un extrait de l'article:

Six mémoires présentés par l'industrie du gaz et du pétrole se sont élevés contre toute restriction du forage. Un volumineux mémoire présenté par l'Ontario Petroleum Institute Incorporated a exposé des projets très détaillés pour remédier aux fuites qui pourraient se produire...

Contrairement à ce qu'avancent les mémoires présentés par les industries, ceux qu'ont soumis les villes de Buffalo et de Hamburg, dans l'État